



Conférence portant création du Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, tenue à Nairobi (Kenya) les 10 et 11 novembre 2016

Une réunion a été organisée les 10 et 11 novembre à Nairobi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial ») en vue de créer le Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs.

À cette réunion ont participé les directeurs des ministères publics des pays ci-après ou leurs représentants : Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie. Étaient également présents M. l'Ambassadeur Zachary Muburi-Muita, Secrétaire exécutif de la CIRGL, M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, ainsi que des représentants du Réseau judiciaire européen, du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, de la Plateforme de coopération judiciaire du Sahel, du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), de l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Réseau a été créé en tenant compte de l'esprit du Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire et fait partie du pilier « Coopération judiciaire et prévention des conflits » du Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, qui entend harmoniser l'action de l'ONU à l'échelle régionale. Pendant la séance d'ouverture, M. Muita a affirmé que la coopération judiciaire jetait les fondements de sociétés démocratiques viables et concourait à la prévention des conflits. Il a également souligné que la mise en œuvre du Pacte et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région et la promotion de la coopération judiciaire inciteront les Chefs d'État et de gouvernement à procéder à des changements positifs dans la région au service de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la lutte contre toutes les formes de criminalité.

M. Serge Brammertz a fait remarquer que le Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs était une initiative utile et importante, qui ferait fond sur l'expertise d'autres réseaux du même type. Mme Christine Agimba, Procureure générale adjointe du Kenya, a ouvert les débats en préconisant le resserrement de la coopération judiciaire dans la région.

Ensuite, Mme Madeline Schwarz, Conseillère pour les droits de l'homme et les questions juridiques au Bureau de l'Envoyé spécial, a souligné, au nom de M. Saïd Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, que la création du Réseau était une initiative majeure qui faciliterait la coopération judiciaire et la lutte contre l'impunité dans la région.

La réunion faisait suite à la Conférence sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, organisée à Nairobi en avril 2016 par la CIRGL en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial. Au cours de la Conférence, les directeurs des ministères publics et des poursuites militaires, les directeurs des enquêtes ainsi que leurs représentants issus des États membres de la CIRGL ont recommandé la création d'un réseau de coopération judiciaire.

Au cours d'une réunion tenue en août 2015 à Livingstone (Zambie), les Ministres de la Justice des États membres de la CIRGL ont rappelé l'engagement pris de mettre en œuvre des mesures de renforcement de la coopération judiciaire. Plus récemment, cet engagement a été renforcé par les Chefs d'État et de gouvernement au cours du sixième Sommet ordinaire de la CIRGL, tenu à Luanda (Angola) en juin 2016. M. Abd Almageed Awad Eisa, Conseiller juridique de la CIRGL, a rappelé que grâce au Réseau, les organisations participant à des activités criminelles, comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les violences sexuelles et le terrorisme dans la région des Grands Lacs, devraient davantage rendre des comptes. Il a souligné que le Protocole sur la coopération judiciaire était un instrument utile que les États membres devaient considérer comme fondement juridique pour les enquêtes, les poursuites et l'extradition des auteurs de ces infractions graves.

Des représentants du Réseau judiciaire européen et de l'ONUUDC, qui avaient participé à la création de la Plateforme de coopération judiciaire du Sahel et du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, ont donné des orientations pratiques en vue de la mise en place du Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs. L'importante action des réseaux déjà en place a été soulignée. Le Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs ne devrait pas réinventer la roue, mais faire fond sur ce qui est déjà là. Des représentants tant de l'ONUUDC que du Réseau judiciaire européen ont apporté un appui considérable au nouveau Réseau proposé.

Ayant à l'esprit les orientations pratiques, les directeurs des ministères publics et leurs représentants ont examiné le projet de mandat organisant la création du Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs. La réunion avait pour principal objectif d'approuver le mandat du Réseau proposé. Les directeurs des ministères publics et leurs représentants ont eu un large échange de vues pour s'assurer que le mandat correspondait bien à la situation dans la région des Grands Lacs et aux exigences propres à leurs différents systèmes juridiques. Le mandat, qui est joint au présent rapport, a été approuvé par l'ensemble des délégations présentes.

Le 11 novembre, le Procureur général de l'Ouganda a communiqué une étude de cas concernant une affaire de terrorisme récemment jugée par la justice ougandaise, qui avait mis en jeu la coopération avec la police et les parquets des États-Unis d'Amérique, du Kenya, de l'Ouganda, du Royaume-Uni, du Rwanda et de la Tanzanie.

Les participants ont également examiné et approuvé les prochaines étapes suivant la création du Réseau au cours d'un débat dirigé par Mme Karen Kramer, spécialiste hors classe du contrôle des drogues et de la prévention du crime, qui est en charge du Réseau parrainé par l'ONUSC. Les directeurs des ministères publics et leurs représentants sont convenus de :

- I. Commencer à prendre des mesures pratiques aux fins de la création du Réseau, notamment s'efforcer immédiatement de mobiliser des ressources pour pouvoir nommer un Coordonnateur ;
- II. Présenter le mandat à la prochaine conférence des Ministres de la Justice des États membres de la CIRGL pour qu'ils l'examinent ;
- III. Lancer un plan d'action pour : a) recruter le coordonnateur du Réseau, qui mettra en place un secrétariat, b) nommer les correspondants de chaque État membre de la CIRGL, et c) recueillir des informations sur la législation, les procédures et les correspondants nationaux et les diffuser, si possible sur un site Web ;
- IV. Veiller à ce que la CIRGL et ses partenaires, le Bureau de l'Envoyé spécial, le Réseau judiciaire européen et l'ONUSC appuient la mise en œuvre du plan d'action.

Au cours de la séance de clôture, M. Muita, M. Saïd Djinnit et l'Ambassadrice de Belgique, Mme Roxane de Bilderling, ont entendu un exposé présenté par le Procureur général de la RDC et le Chef de l'Unité de la criminalité internationale au Rwanda au nom des participants sur le fruit de leurs débats. Le premier intervenant a expliqué que, maintenant que le Réseau avait été créé, il importait de veiller à ce qu'il soit efficace, ce qui profiterait à toute la région. Il a également confirmé qu'il porterait les résultats de la réunion à l'attention des autorités compétentes de la RDC. Le Chef de l'Unité de la criminalité internationale du Bureau du Directeur du Ministère public au Rwanda a réaffirmé que le mandat du Réseau de coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs devait être approuvé par les Ministres de la Justice. Il a également noté que la réunion avait été fructueuse et que le Rwanda était disposé à répondre dûment à toute demande de coopération judiciaire émanant des autres pays.

Enfin, dans ses observations de clôture, M. Muita a affirmé que les résultats de cette conférence seraient immédiatement suivis d'effets et s'est engagé à ce que les activités du Réseau s'intensifient. Il a également fait remarquer que la CIRGL demanderait aux Ministres de la Justice de se réunir afin de donner au Réseau toute l'attention voulue, sachant qu'il faut assurer une étroite coordination pour garantir la justice dans la région. M. Djinnit a clos la réunion en remerciant les représentants de la détermination dont ils font preuve en tant que procureurs pour lutter contre l'impunité, indépendamment des risques, et pour illustrer de manière exemplaire ce que peut apporter la coopération judiciaire entre les pays de la région des Grands Lacs. Les partenaires ont dit qu'ils apporteraient un ferme appui de manière à rendre le Réseau opérationnel.